

**Demande d'enregistrement
CENTRE IMEX à GRAND-COURONNE**

Enregistrement d'un nouvel entrepôt de stockages de matières combustibles

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 9 mars 2023, une consultation du public est ouverte du **lundi 3 avril 2023 au mardi 2 mai 2023 inclus** portant sur une demande d'enregistrement d'un nouvel entrepôt de stockages de matières combustibles sur la commune de GRAND-COURONNE. Le projet est présenté par la société CENTRE IMEX dont le siège social se situe 33 boulevard de l'Europe BP 70123 - 13127 VITROLLES et dont l'adresse d'exploitation se situe 15 Boulevard de l'Île aux Oiseaux sur la commune de GRAND-COURONNE (76530).

La rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impactée par cette activité concerne principalement la rubrique suivante : **1510** : Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques : 2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant : b) Supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000 m³. Le volume des cellules étant : cellule 1 : 89136 m³, cellule 2 : 88 938 m³, cellule 3A : 18750 m³, cellule 3B : 18797 m³ pour un total de 215 621 m³.

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie de GRAND-COURONNE. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

L'avis et le dossier de demande de l'exploitant sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime, pendant toute la durée de cette consultation (<http://www.seine-maritime.gouv.fr>) (rubriques « Actions de l'État – Environnement et préventions des risques – Enquêtes publiques et Consultations du public – Consultations du public – 00 – Enregistrement ICPE – 2023 – GRAND-COURONNE »).

Les observations et propositions du public peuvent être communiquées pendant cette période :

- sur le registre de consultation disponible en mairie de GRAND-COURONNE aux jours et heures d'ouverture au public,
- par courrier à la préfecture de la Seine-Maritime : Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'utilité publique et de l'environnement - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex en précisant : « consultation du public – CENTRE IMEX »
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant « consultation du public – CENTRE IMEX ».

Le préfet de la Seine-Maritime est compétent pour prendre la décision à l'issue de la consultation du public.

La décision peut concerner un enregistrement, un enregistrement assorti de prescriptions particulières ou un refus.

Le préfet peut notamment décider de soumettre l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation environnementale (assujettie à étude d'impact et enquête publique).